

Cession des actions de Bolloré
Africa Logistics à MSC Page 2

FAUT-IL S'INQUIÉTER DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ORGANIGRAMME DE BOLLORE AFRICA LOGISTICS AU TOGO ?



18 ans du rappel à Dieu du président Eyadéma

LA NATION SE SOUVIENT..., FAURE AU CAVEAU FAMILIAL Page 3



N° 799 du 08 février 2023 Prix 250 F cfa

LE MESSAGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité

Togo

LE FLOU DANS LA Page 2 GESTION DES FONDS ALLOUÉS À LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

IL ÉTAIT PRÊT À MOURIR POUR LE TOGO

« Sur le champ de bataille, quand on va à la recherche de l'ennemi avec tout un bataillon, il y a les éclaireurs de pointe qui sont sacrifiés à la mort. Moi je suis éclaireur pour le Togo. Je suis prêt à mourir pour le Togo »



Feu Gal. Eyadéma

1 Million

Pour toi chaque jour

Souscris à ton forfait à partir de 300F

*909#

Avancer. Pour vous. Pour tous. togocom.tg



MGR KPODZRO EN RÉANIMATION POUR RAISON DE SANTÉ

La santé de l'archevêque émérite de Lomé, Mgr Philippe Fanoko Kpodzro s'est dégradée

L'information a été donnée par Geneviève Goëtzinger, journaliste politique et ex-directrice générale de RFI, sur son compte twitter.

« L'archevêque émérite de Lomé en exil depuis 3 ans, Mgr Kpodzro, 93 ans, était en réanimation loin du Togo », indique-t-elle.

Agé de 93 ans, l'ancien archevêque de Lomé aurait eu un malaise le week-end dernier depuis son exil suédois.

Connu pour ses sorties tonitruantes sur la politique togolaise, Mgr Kpodzro



s'était exilé après en Suède après un séjour au Ghana, car estimant que sa vie était en danger, après qu'il ait décidé de soutenir ouvertement Agbéyomé Kodjo, le candidat malheureux aux élections présidentielles de 2020.

Pour le prélat, c'est son candidat qui a remporté les élections et non Faure Gnassingbé comme l'ont stipulé les institutions compétentes en charge de la proclamation des résultats. Mgr Kpodzro et le candidat Agbéyomé Kodjo du parti Mouvement Patriotique pour la Démocratie et le Développement (MPDD) sans pouvoir apporter les preuves, ont fait croire à l'opinion qu'il ne fait l'ombre d'aucun doute que c'est Agbyomé Kodjo qui a gagné.

Il y a quelques semaines, le Ministre Gilbert Bawara, s'est prononcé sur le cas du prélat, estimant qu'il n'avait aucune crainte pour lui de quitter le pays, car personne n'était à sa poursuite. Pour le ministre Bawara, la voie était libre pour Mgr Kpodzro pour qu'il regagne le pays.

Vivement qu'il retrouve sa santé.

La rédaction

Cession des actions de Bolloré Africa Logistics à MSC

FAUT-IL S'INQUIÉTER DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ORGANIGRAMME DE BOLLORE AFRICA LOGISTICS AU TOGO ?

En décembre dernier, la nouvelle de la cession des actions de Bolloré Africa Logisrics à Mediterranean Shipping Company (MSC), le géant italo-suisse du transport maritime, tombait. Une nouvelle qui devrait susciter naturellement des inquiétudes de la part des partenaires et des employés du groupe français sur leur devenir. Mais, un mois après cette cession, les nouvelles sont plutôt bonnes à travers des informations rassurantes. Cette cession n'impactera pas les engagements contractuels de Bolloré Africa Logistics vis-à-vis de l'Etat togolais et Bolloré Africa Logistics continuera à agir au Togo comme une société autonome, apprend-t-on.

« A la suite des communiqués de presse de Bolloré SE du 31 mars et du 1er décembre 2022, Bolloré SE annonce la réalisation en date de ce jour de la cession au Groupe MSC de 100 % de Bolloré Africa Logistics, regroupant l'ensemble des activités de transport et logistique du Groupe Bolloré en Afrique, sur la base d'une valeur d'entreprise nette des intérêts minoritaires de 5,7 milliards d'euros » indiquait le groupe Bolloré dans son communiqué à ce propos.

Il s'agit par cette concession, de la conclusion d'une transaction intervenue entre les deux logisticiens mondiaux pour un montant d'environ 3.350 milliards FCFA, soit plus de 5 milliards d'euros. A ce prix de cession, s'ajoutent 600 millions d'euros de remboursement de comptes courants.

A travers ce qui précède, les inquiétudes à tort ou à raison ont contribué à gonfler les rumeurs et les commentaires aussi sont allés bon train.

En réalité, le management de MSC dans son orientation stratégique, a précisé qu'il ne s'agit pas d'une fu-



sion de Bolloré Africa Logistics avec les sociétés du groupe MSC, mais plutôt, de trouver les synergies à mettre en place avec les filiales pour éviter les doublons et les surinvestissements sur certaines installations.

C'est donc une cession qui n'a aucun impact sur les engagements contractuels du groupe Bolloré, de l'Etat togolais et du Port Autonome de Lomé, dans le cadre des différentes conventions de concession portant sur les activités de manutentions au Port Autonome de Lomé.

En termes d'organisation, Bolloré Africa Logistics continuera à agir comme une société autonome au sein du groupe MSC et l'opération de cession n'a pas de conséquences sur ses équipes.

En d'autres termes, la gouvernance et l'organigramme de Bolloré Africa Logistics au Togo ne changent pas et les contrats économiques et sociaux en cours sont maintenus. Ses dirigeants demeurent par ailleurs les interlocuteurs uniques des autorités togolaises.

Voilà des informations qui devraient rassurer les partenaires et les employés du groupe français, car désormais, la continuité est assurée et les engagements sur la croissance aussi maintenus.

En effet, la cession d'actions consiste pour un actionnaire (le cédant) à transmettre à un acquéreur (le cessionnaire), les droits qu'il détient dans le capital social de l'entreprise. Quelle que soit la forme juridique de l'entreprise, cette opération doit respecter un certain nombre d'étapes.

Ainsi, dans une cession d'actions, l'objet de l'accord est constitué par les actions de la société cible. Les parties concluent un contrat sur l'achat-vente d'actions.

Une cession d'actions présente l'avantage important de la continuité. Au niveau de l'entreprise, rien ne change en principe en dehors de ses actionnaires.

Tous les contrats en cours (contrats avec les fournisseurs, contrats avec les clients, contrats de travail, permis/licences accordés, etc.) continueront en principe d'exister et d'être valables, sous réserve du consentement du cocontractant suivant les dispositions du contrat. Ce consentement est implicitement obtenu si l'autre partie contractante ne soulève pas d'objection après notification de la cession.

Par ailleurs, cette opération se révèle très efficace pour les sociétés acquéreuses qui souhaitent devenir plus attractives.

LM

Togo

LE FLOU DANS LA GESTION DES FONDS ALLOUÉS À LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

Dans le cadre de la lutte contre la maladie liée à la covid-19, le gouvernement togolais avait mis en place un fonds de riposte et de solidarité Covid-19 (FRSC), gestion 2020, logé au ministère de l'économie et des finances. Ledit fonds mis en place par le gouvernement par ordonnance N° 2020-002 du 11 mai 2020 doté d'un montant de 400 milliards et mobilisable sur plusieurs années, est réparti en riposte sanitaire pour 110 milliards fcfa, en résilience pour 110 milliards fcfa et en relance économique pour 180 milliards fcfa. L'Etat togolais, les partenaires techniques et financiers, le privé, les dons, les legs, sont entre autres ceux

qui devraient allouer ce fonds. Aujourd'hui, trois ans, le gouvernement veut savoir comment la gestion de ce fonds a été faite. D'où l'audit commandité et dont la Cour des comptes a procédé il y a quelques jours à la publication des résultats, résultats qui ont suscité des commentaires ça et là, car des doutes sont émis par la cour sur certaines dépenses ?

« A l'issue de la présente mission d'audit et, au vu des résultats obtenus et après prise en compte des réactions de la partie responsable de l'audit dans le cadre du contradictoire, la Cour formule l'opinion qui suit :

a) Elle donne l'assurance raisonnable

que les ressources mobilisées à travers le Fonds de Riposte et de Solidarité COVID-19 (FRSC) pour faire face aux dépenses de la riposte et de solidarité COVID-19 sont utilisées conformément aux clauses des accords de dons et de prêts d'une part, et dans le respect des textes en vigueur et de ceux pris dans le contexte d'urgence sanitaire, d'autre part, au titre de l'exercice budgétaire 2020.

b) Elle relève néanmoins certaines insuffisances dans l'utilisation des ressources mises à la disposition des

Suite à la page 3

18 ans du rappel à Dieu du président Eyadéma

LA NATION SE SOUVIENT..., FAURE AU CAVEAU FAMILIAL

Le dimanche 05 février 2023, cela aura fait 18 ans que le président Gnassingbé Eyadéma a été rappelé à Dieu. A l'occasion de ces 18ans, des hommages ont été rendus sur toute l'étendue du territoire à celui que les togolais appellent jovialement « Père de la Nation », car, c'est lui qui a réussi à faire du Togo, une nation digne de ce nom, caractérisée par la conscience de son unité et la volonté de vivre ensemble.

Le dimanche dernier, à Pya son village natal et à Kara, chef-lieu de la région de la Kara, les cérémonies se sont déroulées avec la présence effective de Faure Gnassingbé, le

Feu Eyadéma lors de la grande prière. Les fidèles musulmans ont prié pour le repos de l'âme du disparu et prier pour la paix au Togo, en Afrique et dans le monde. Ils ont aussi prié pour que le



chef de l'Etat, des présidents d'institutions de la républiques, des membres du gouvernement, des députés, et bien d'autres.

Auparavant, c'est-à-dire, le samedi 04 février, une veillée de prière a eu lieu à

Seigneur qui le chef de l'Etat actuel Faure Gnassingbé dans ses décisions pour le bien être de peuple togolais.

En effet, le 05 février 2005, alors que les togolais ne s'y attendaient pas, le président Eyadéma va quitter le monde



Pya. Le dimanche 05, une prière œcuménique s'est tenue au Palais des Congrès de Kara. Les deux événements ont vu la présence du chef de l'Etat, Faure Gnassingbé. Il est à noter que le vendredi 03 février 2023, la communauté musulmane a rendu hommage à

des vivants. L'annonce qui sera faite par le premier ministre d'alors, Koffi Sama sur la télévision nationale, dans la nuit du 05 février, avec des termes émouvants, venait confirmer la mauvaise nouvelle. Le Baobab, comme aimaient l'appeler les togolais s'en était



allé. Et à Koffi Sama de qualifier cet événement malheureux « d'un véritable catastrophe ».

Au pouvoir depuis 1967, le « vieux »,

lences, de l'instabilité, des rivalités ethniques et religieuses.

Le régime s'est transformé au rythme de la société environnante et est no-



comme aimaient appeler affectueusement certains, se confond avec l'histoire de son pays. Sa disparition semblait tout simplement inconcevable.

Et pourtant, les premiers communiqués officiels diffusés à Lomé et les messages de condoléances émanant de leaders étrangers ne laissent guère planer de doute la réalité du décès. Ceux qui l'ont aimé, soutenu politiquement ou combattu reconnaissent en lui une personnalité étonnante et attachante, un charisme évident et une vision pour son pays et pour l'Afrique. Nul ne peut nier que le Togo moderne doit beaucoup à cet homme singulier. Il a donné à son pays des structures d'Etat solides qui ont résisté aux tempêtes.

Le Togo est demeuré à l'abri des vio-

tamment passé du parti unique au multipartisme, de l'autocratie à la démocratie

Comme en son temps pour le général de Gaulle, il a été reproché à Gnassingbé Eyadema d'avoir eu une vision autoritaire du pouvoir.

En réalité, il a construit les fondations d'un Etat moderne avec une administration solide et efficace, une armée disciplinée et compétente, un développement économique signalé.

Dans l'éternel balancier entre la sécurité et la liberté il a fixé le curseur à des niveaux adaptés aux exigences de l'époque.

Et ce serait une singulière bévue que d'apprécier ce régime d'hier avec les yeux d'aujourd'hui.

Le Messenger & www.republicoftogo.com

Togo

LE FLOU DANS LA GESTION DES FONDS ALLOUÉS À LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

Suite à la page 3

ministères sectoriels dans le cadre de la riposte contre la Covid-19, comme relevés dans les observations qui ont fait l'objet de recommandations.

c) Sous réserve de ces insuffisances, la cour certifie globalement que :

- Les opérations du Compte Unique du Trésor ouvert à

l'agence principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Lomé et dans les livres de Coris-Bank Togo, au nom du Trésor public, relatives aux ressources des dons et des prêts après leurs décaissements respectifs en 2020 sont régulières et conformes aux textes des différents accords de prêts et dons ;

- L'utilisation de ces res-

sources est conforme aux clauses des accords de dons et prêts, c'est-à-dire, le paiement de dépenses inscrites au budget de l'Etat, d'une part, et aux textes en vigueur, y compris ceux pris pendant la période d'urgence sanitaire, d'autre part;

- Les mesures économiques et sociales prises en vue de soulager la population face aux diffi-

cultés liées à la pandémie du Covid-19 sont appliquées dans la transparence et la conformité aux textes en vigueur à cet effet; - Les commandes publiques sont effectuées conformément aux procédures de passation de marchés contenues dans la loi n°2009-013 du 11 novembre 2009 relative aux Marchés Publics et Délégations de Service public et aux textes spécifiques

pris en la matière pendant la période de Covid-19, aussi bien en ce qui concerne le processus de passation des marchés que celui de leur exécution et de leur gestion ;

- Les dépenses relatives aux mesures barrières, de riposte ou sanitaire sont conformes, régulières et sincères », c'est ce qu'a conclu la Cour des comptes.

La rédaction

Dossier

IL ÉTAIT PRÊT À MOURIR POUR LE TOGO

Le jeudi 02 février 2023, les togolais se sont souvenus du retour triomphal du président Eyadéma à Lomé après la tentative d'assassinat dont il a été victime, à Sarakawa le 24 janvier 1974. Un attentat qui était transformé en un accident d'avion avec le DC3 présidentiel, accident durant duquel, le président Eyadéma sortira indemne, mais avec seulement quelques égratignures sur certaines parties de son corps. Même si certains de ses compagnons perdront malheureusement leur vie dans cet attentat, Eyadéma, lui, sera galvanisé à son retour à Lomé par voie terrestre, où durant au long de son parcours, les populations sont sorties massivement lui rendre hommage avec des chants et slogans, en Mina « Nous ne voulons personne, c'est Eyadéma, nous vouons ».

De son retour à Lomé, devant les Loméens venus nombreux lui manifester leur soutien, il va prendre des décisions importantes pour le Togo et pour le bien être des populations. Et l'une de ces décisions, fut la nationalisation de la CTMB (Compagnie Togolaise des Mines du Bénin) qui étaient aux de l'exploitant colon.

« Sur le champ de bataille, quand on va à la recherche de l'ennemi avec tout un bataillon, il y a les éclaireurs de pointe qui sont sacrifiés à la mort. Moi je suis éclaireur pour le Togo. Je suis prêt à mourir pour le Togo », avait laissé entendre courageusement le président Eyadéma devant une foule nombreuse venue l'acclamer et lui témoigner de son soutien.

Retour aux faits qui ont conduit à l'attentat de Sarakawa puis aux décisions importantes le jour même du 2 février 1974

Le 2 février 1974, Gnassingbé Eyadéma, sorti miraculeusement indemne du crash aérien, annonce la nationalisation de la Compagnie togolaise des mines du Bénin (CTMB), une réaction immédiate pour prouver la reprise en main des affaires du pays par les dirigeants d'alors, dont Gnassingbé Eyadéma, président de la république était le commandant du navire.

Un sabotage imputé aux milieux financiers étrangers hostiles au projet de nationalisation de la société des mines de phosphates.

Le Togo, dès lors, va plus que jamais s'affirmer soucieux de son indépendance économique et, plus généralement, de son authenticité.

Tout commence en 1952 lors des premières recherches de phosphate dans le cadre d'une prospection de la côte occidentale d'Afrique par le service géologique du comptoir des phosphates d'Afrique du nord (CPAN), où des couches ont été découvertes.

C'est ainsi qu'est créée la Société Minière du Bénin (SMB) qui, en collaboration avec le service technique de la CPAN procède à l'étude de l'élaboration d'un projet d'exploitation, d'une méthode d'enrichissement et de la construction d'une usine Pilote.

La création en 1957 de la CTMB marque la phase active

de l'histoire du phosphate au Togo avec le début de l'exploitation deux ans plus tard à Hahotoé.

La CTMB dont l'État togolais ne détient que 35% du capital, sera nationalisée en 1974 par la création de l'Office togolais des phosphates (OTP).

Les exportations de phosphates de la CTMB passent de 500.000 à 2 millions et demi de tonnes moins de 12 ans.

En 1972, la compagnie réalisait un chiffre d'affaires supérieur à 5 milliards de Fcfa, alors que, la même année, le budget de l'État était de 12 milliards.

A partir de 1974, l'Office togolaise des phosphates (OTP) se charge de commercialiser le minerais marchant produit par la CTMB.

La question d'un partage réaliste des revenus du phosphate a très vite été posée à l'avènement au pouvoir du président Gnassingbé Eyadéma en 1967. De fait, le gouvernement a tenté à plusieurs reprises d'augmenter les bénéfices revenant à l'État et issus de l'exploitation des richesses de son sous-sol du pays.

Ainsi, dès 1969, un impôt sur le revenu des valeurs mobilières a été mis en place. En 1972, il a été refusé à l'État de racheter les parts d'un actionnaire souhaitant céder une partie de ses actions.

Il aura fallu de laborieuses négociations pour que le Togo passe de 19% à 35% dans le capital social de la CTMB.

Une dépêche publiée par l'Agence France Presse (AFP) du 5 février 1974, donnera des pistes pour comprendre la décision du président Eyadéma de procéder de manière unilatérale à la nationalisation de l'entreprise.

« Dans un discours prononcé samedi 2 février à Lomé devant trente mille personnes, le général Etienne Gnassingbé Eyadéma, chef de l'État togolais, a annoncé que son gouvernement avait décidé de prendre le contrôle total de la Compagnie togolaise des mines du Bénin (C.T.M.B.), qui exploite le gisement de phosphates de Kpeme. Tout en écartant la responsabilité du gouvernement français, le président du Togo a rendu les dirigeants de la CTMB responsables de l'accident d'avion qui a failli lui coûter la vie à Lama-Kara le 24 janvier dernier. Le général Eyadéma a



ajouté qu'en 1972, trois jours après avoir décidé de porter le capital de l'État dans la CTMB, de 19 à 35 %, il avait déjà eu, avec le même pilote et le même avion, un premier accident, puis il a révélé qu'il avait été, à plusieurs reprises, l'objet de tentatives de corruption de la part des dirigeants de l'entreprise », écrit l'AFP. Eyadéma aurait en effet initié un dialogue avec la France afin de permettre au Togo de profiter pleinement des produits de l'exploitation de son phosphate pour amorcer son développement économique, quelques temps avant le drame du 24 janvier.

Il avait d'ailleurs annoncé le 13 janvier 1974, la décision prise par son gouvernement de porter de 35 à 51% la part du Togo dans la société exploitante du phosphate et de faire assurer désormais la commercialisation de ce phosphate par

un organisme public, l'Office Togolais des Phosphates (OTP), établissement public appartenant exclusivement à l'État.

L'objectif était de permettre au pays de tirer pleinement profit des richesses de son sol pour amorcer une véritable indépendance économique.

Dès le 4 février 1974, soit deux jours après l'annonce du président Eyadéma, aucune cargaison de phosphates ne pouvait quitter le Togo sans avoir fait l'objet d'un règlement préalable versé dans une banque togolaise.

Une ordonnance datée du 10 juillet de la même année viendra consacrer le changement de paradigme dans la gestion de la société exploitante.

Les rentrées financières dans les caisses de l'État ont de fait fortement progressé et ont permis au Togo d'investir dans l'éducation, le social, les infra-

structures et le tourisme.

Le Togo est devenu 'la Suisse de l'Afrique' pendant plus d'une décennie avant que les soubresauts politiques ne viennent ralentir l'élan pris à partir de l'année 1974 avec la décision courageuse de la nationalisation du phosphate.

Cet important épisode de l'histoire contemporaine du Togo continue d'inspirer les dirigeants actuels qui font de l'indépendance et de la diversification de l'économie, des fondamentaux de leurs politiques de développement.

Les intérêts du Togo ne sauraient être efficacement défendus que par les Togolais eux-mêmes.

Le souvenir des événements du 24 janvier et du 2 février 1974 est un appel à l'exaltation du patriotisme togolais.

Le Messenger & www.republi-coftogo.com

Acte 8 du Tournoi de la Révélation à Atikpamé

LIONCEAUX FC D'ATIKPAMÉ BATTENT YOUNG STARS ACADEMY DE VOGAN EN MATCH D'OUVERTURE

C'est parti pour le rendez-vous annuel de la fête de football à Atikpamé dans la Commune Vo1. Lionceaux FC d'Atikpamé a disposé (1-0) de Young Stars Academy de Vogon samedi 4 février 2023 en ouverture de la 8ème édition du Tournoi de la Révélation.

Dans un match très plaisant devant un public tout heureux de renouer avec les ambiances habituelles de football, Awoudja Komivi Beaugard sur un lobe magistral à la 20ème minute a fait chuter d'entrée le champion en titre. « Nous avons un peu péché dans le jeu. La plupart de nos pensionnaires sont devenus étudiants et sont à Lomé. On a du mal à les regrouper. On a manqué de rythme. En plus, Atikpamé a été toujours notre bête noire dans cette compétition. Néanmoins, rien n'est perdu. Nous allons nous racheter devant Djrekpo-Djaveme et Dream Team » a déclaré très optimiste Antoine d'Almeida, Entraîneur des Académiciens. Malgré sa victoire, le coach d'Atikpamé Assignon Yao Claude dit n'être pas satisfait du jeu produit par son équipe surtout en seconde période de jeu. « Nous n'avons pas pu récupérer tous nos joueurs. L'essentiel ce sont les trois points, je félicite mes joueurs. L'objectif, c'est le trophée. Nous allons travailler dur pour cela. » « Au-delà de la détection et d'accompagnement des meilleurs talents, nous avons constaté que la plupart des joueurs ignorent l'environnement de la pratique. Il y a nécessité de les sensibiliser d'avoir un plan de carrière, une bonne hygiène de vie, un plan de communication, un manager, un conseiller juridique et surtout disposer de ses documents administratifs et éviter la fraude sur identité » insiste le promoteur. C'est une entame réussie selon le Promoteur, Honoré Koukouda Adontui, « Les deux (2) équipes nous ont régallés. Le match était d'un bon niveau. J'en suis satisfait tout comme le public »



Il est par ailleurs revenu sur le thème de cette édition « Gestion de carrière de joueur » La cérémonie d'ouverture a été marquée par les interventions du Notable du village, Assignon Edoh, du Manager du Centre J2K Jacques Koto, du Secrétaire Général du District Préfectoral de football de Vo Klusse Mensa. Le Promoteur en a aussi profité pour inviter la population à la préservation de l'environnement en plantant des arbres tout autour du terrain pour accompagner les améliorations qui se font sur ce terrain. Dimanche, Étoiles Rouges de Kpakpalakpenou et Scorpions Noirs de Kpota-Djoguime se sont neutralisés sur un nul et vierge (0-0) La compétition se poursuit le weekend prochain. Union Sportive de Sabakope affronte Renaissance FC de Vo-Active samedi 11 février tandis que Eperviers FC de Djrekpo-Djaveme et Dream Team de Vo se donnent rendez-vous dimanche, 12 février 2023 sur le terrain d'Atikpamé.

Xavier Nono

PHARMACIES DE GARDE PÉRIODE DU 06 AU 12 FEV. 2023

- *PHARMACIE APOTHEKA***
5122, bd Jean Paul II, face siège fédération togolaise de Football kégué, BP 31124
22 61 57 57
- *PHARMACIE AVE MARIA***
Carrefour CHU Tokoin face station-service BP 80283
22 22 33 01
- *PHARMACIE BAH***
2283, Bd. Du Zio, face EPP, Hédzranawoè, BP 20519
22 26 03 20
- *PHARMACIE BIOVA***
Bd. Felix Boigny, rue badjode, gbényédzi, BP 61347
22 27 82 98
- *PHARMACIE BON SECOURS***
Gblinkomé, BP 80878
22 20 76 30
- *PHARMACIE DE LA LIBERATION***
199 avenue de la libération, tokoin trésor, BP 12045
22 22 25 25
- *PHARMACIE DU CENTRE***
46, Rue de la Grace assivito, face ex-château, BP 373
22 21 83 30
- *PHARMACIE DU PORT***
Bd. Du mono, face SAKAKAWA, Ablogamé, BP 12999
22 27 61 88
- *PHARMACIE ELI-BERACA***
Bd. Du 30 Août, imm ; SIKOVIC Adidogomé, 04 BP 96 25 21 99 60
- *PHARMACIE EMMAUS***
Route de Mission-Tové, Agoè-Nyivé BP 20492
22 51 29 19
- *PHARMACIE ESPERANCE***
Bd. De la paix, face Togo métal, BP 719
22 21 01 28
- *PHARMACIE HYGEA***
Derrière Lycée de Baguida
22 46 39 74
- *PHARMACIE JAHNAP***
Rue 16, Imm 337, Aflao Gagli, Djidjolé, BP 81221
22 51 22 86
- *PHARMACIE JEANNE D'ARC***
Sur l'ancienne route d'Aného, BP 368
22 22 08 01
- *PHARMACIE LA CONFIANCE***
Rue de la chance, face GTA, Agbalépédo, BP 8574
22 25 39 32
- *PHARMACIE LE PROGRES***
- Akodésséwa Kponou (Zorro-bar), 06 BP 60986
22 35 86 55
- *PHARMACIE LUMIERE***
Rond-Point Caméléon, Cacavéli, BP 225
22 25 15 26
- *PHARMACIE MAWUNYO***
Route de Mission Tové, Agoè Sagbado, BP 4908
22 42 34 64
- *PHARMACIE OCEANE***
Rue houlati perpendiculaire à la rue de l'Ocam, souza nétimé, BP 9214
22 22 62 77
- *PHARMACIE SHALOM***
Bd. Faure Gnassigbé, Non loin de l'ancienne Direction des impôts, Agoè Cacavéli
22 51 87 60
- *PHARMACIE SOLIDARITE***
Route d'avédji, Totsi, BP 8919
22 34 01 14
- *PHARMACIE VERSEAU***
Rte d'Aného, à côté de Maison Bateau, Baguida, BP 60660
22 27 34 53
- *PHARMACIE YEM-BLA***
Rue 258, avenue Akwei, face Résidence du Benin, Tokoin-Tamé, Wuiti, BP 20633
22 26 76 51
- *PHARMACIE ABRAHAM***
Agoè Lohopé Kossigan
22 50 10 00
- *PHARMACIE AGOE-NYIVE***
Agoènyive, BP 2064
22 25 83 38
- *PHARMACIE APOU ANTOINE***
Boulevard Lycée Agoè-Nyivé-Agoè Assiyéyé
70 41 36 12
- *PHARMACIE ARC-EN-CIEL***
Agoè-Téléssou, à 50m du Carrefour Margot
70 42 50 00
- *PHARMACIE BONTE***
Route de SEGBE, Wonyomé-Adidogomé en face de la station Sanol
22 50 74 31
- *PHARMACIE CITRUS***
ATTIEGOU, RTE CONTOURNEMENT LOME
70 44 59 24
- *PHARMACIE DE LA CHARITE***
Non loin de CEG agoè nyivé centre, BP 7856
22 25 12 60
- *PHARMACIE DE LA VICTOIRE***
Avédji Wéssomé, voie douane
- Adidogomé-carrefour Limousine (Après les rails)
70 45 74 92
- *PHARMACIE DENIS***
Agoè Kové, Carrefour KPOGLI
93 08 46 40
- *PHARMACIE DES ORCHIDEES***
A côté de l'hôtel LEO 2000, anomé, BP 2015
22 51 30 40
- *PHARMACIE EL-SALI***
Rte Lomé-Kpalimé, Aflao Apédokoè Gbomamé, à 50 m de la quaincaillerie MACO
93 54 24 11
- *PHARMACIE ELEMWUSSI***
Adétikopé, Médina, Nationale N°1, avant PIA (Plateforme Industrielle)
92 34 06 80
- *PHARMACIE GANFAT***
Agoè Daliko près du Carf EDEM (Camp GP)
22 55 08 15
- *PHARMACIE GROUPE C***
Agbalépédogan, face Clinique la Victoire non loin de l'EPP Groupe C
99 98 20 87
- *PHARMACIE ISIS***
835, boulevard Jean Paul II, forever, BP 80121
www.pharmacieisis.com
22 26 90 91
- *PHARMACIE LA FRATERNITE***
72, boulevard du Haho, près de clinique st Joseph, BP 80326
22 26 81 55
- *PHARMACIE LA MISERICORDE***
52, Boulevard, de l'Oti, Bè-kpota, BP 8223
23 38 47 62
- *PHARMACIE LA RÉFÉRENCE***
Route de Kpalimé, Adidogomé Assiyé à côté du bar Madiba
96 80 09 96
- *PHARMACIE LIDDY***
AGOE-DIKAME, Bernard Copé après la station CAP en face du Camp de tir
70 90 19 60
- *PHARMACIE TCHEP'SON***
Face terminal du Sahel, Agoè zongo
96 90 04 64
- *PHARMACIE ZOPOMAHE***
ZOPOMAHE, sur la route Zossimé - Sanguera à côté de la salle des témoins de Jehovah
96 28 34 10

Pour vos annonces et publicités, contactez-nous au 90 26 15 54

**Récépissé N° 259 / 21/ 12 / 04 / HAAC
Maison de la presse, casier N° 61**

Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma
Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr

Le Messenger, Votre journal préféré dans les kiosques tous les mercredis



Les facilités douanières offertes par l'OTR pour les marchandises en transit

a. Exonération de la Redevance Statistique (RS)

Plus de perception de la Redevance Statistique. Cette exonération découle d'une convention qui existe, depuis les années 80 entre le Togo et les pays de l'Hinterland dans le cadre du Transit Routier Inter-Etats (TRIE) des marchandises dans la CEDEAO.

b. Taxation réduite au titre de la taxe dite de «péage»

Cette taxe est de 200F/tonne indivisible pour les marchandises en transit à destination des pays du Sahel contre 2000F/tonne indivisible pour ce qui concerne les marchandises destinées à la mise à la consommation au Togo.

c. Scannage des conteneurs en transit sans paiement du Droit de Passage au Scanner (DPS)

Les conteneurs destinés à la mise à la consommation sont soumis à un passage au scanner (DPS) à raison de 50 000 FCFA par conteneur. Depuis avril 2021, pour des raisons de sécurité et de protection des consommateurs des pays de destination du transit au départ du PAL, le scannage obligatoire et systématique des conteneurs en transit a été instauré.

d. Suivi électronique des marchandises en régime de transit

Les marchandises sont sécurisées durant le transit. Le Système de Suivi Electronique (SSE) déployé au Togo est un service spécial offert gracieusement pour le suivi et la géolocalisation des marchandises sur les corridors togolais.

e. Dématérialisation des procédures

Toutes les procédures douanières sont digitalisées avec pour avantages la célérité des opérations d'enlèvement des marchandises et la réduction des coûts.

f. La multiplicité des portes de sortie

Le Togo a ouvert le bureau de Douane de Ponio au transit offrant aux Opérateurs Economiques des pays du sahel passant par le Port de Lomé, plusieurs portes de sortie. Le bureau de douane de Ponio vient s'ajouter aux autres notamment :

- * Sanvee-Condji (sud-est) et Kétao (nord-est) pour frontière avec le Bénin ;
- * Kwadjoviakope (sud-ouest) et le Poste de Contrôles Juxtaposés de Noépé-Akanu (sud-ouest) pour la frontière avec le Ghana ;
- * Ponio à l'extrême nord-est pour les frontières avec le Bénin et le Burkina Faso ;
- * Cinkassé au nord du Togo pour les frontières avec le Burkina et le Bénin.

g. La réduction du temps de passage aux frontières togolaises et la non rupture de charges

A la faveur de l'interconnexion des systèmes douaniers informatiques dont le protocole entre le Togo, le Burkina Faso et le Niger, le temps de passage au cordon douanier a été considérablement réduit. Les ruptures de charges aux frontières n'existent pratiquement plus.

h. L'installation du bureau de douane sur la PIIA

Pour régler les problèmes d'engorgement du Port Autonome de Lomé, de surestaries et de diverses pénalités liées au stationnement, la Plateforme Industrielle Intégrée d'Adéticopé dispose en son sein, des aires de stockage pour les marchandises en transit vers les pays de l'hinterland.

UN GRAND RÉSEAU DE CAMBRIOLEURS DÉMANTELÉ À AKATO-DEME, KLEGOME, VIÉPÉ ET À SEGBÉ

La police de Wougomé-Kpontavi est parvenue à mettre la main sur des individus d'un réseau de cambrioleurs. Un démantèlement qui peut amener les populations à dire enfin et à pousser pour un moment, un Ouf de soulagement...

Tous les jours pour le voleur, un seul pour le propriétaire, disait l'adage. A Akato-DEME, Klegome, Viépé et Segbé, les habitants peuvent dormir pour un petit temps. Et pour cause. La police de Wougomé-Kpontavi a démantelé le réseau de cambrioleurs qui sème peur et terreur au sein des populations. Il s'agit de Six (06) individus qui ne laissent pas le temps libre au petit commerce. Le démantèlement fait suite à l'investigation menée par la police du 31 Janvier au 03 Février 2023 et qui a conduit à une descente de la Police au domicile desdits cambrioleurs situé au quartier AKATO-DEME. Sur place, la police est tombée sur des objets subtilisés. Alors que, le groupe était revenu d'un nouveau cambriolage au quartier AKATO-KLEGOME. Leur receleur est aussi arrêté avec une grande quantité d'objets volés. La perquisition de leur domicile a permis de trouver et de saisir de nombreux objets volés. Il s'agit entre autres de:

- trois (03) bouteilles de gaz dont deux de 6kg et une de 12 kg
- deux (02) sacs contenant deux pagnes traditionnels et un régulateur
- un (01) carton contenant des verres à boire,
- trois (03) bouteilles de boisson et divers objets tous appartenant à la même victime.

La poursuite des investigations a permis de trouver et d'interpeller le 1er Février 2023 le receleur du groupe qui est domicilié à ZANGUERA au quartier GAVON-COPE; la perquisition du domicile de ce dernier a permis de trouver et de saisir les objets suivants:

- quatre (04) postes téléviseurs dont deux ont été identifiés par les victimes
- cinq (05) bouteilles de gaz
- dix (10) machines casinos
- trois (03) woofers dont un identifié par une victime
- six (06) moules de maçon
- une (01) pompe à forage

On dénombre à ce jour plusieurs victimes de cambriolage. Interrogés, les mis en causes ont reconnu les faits qui leurs sont reprochés. Leur mode opératoire consiste à faire dans un premier temps, la reconnaissance des maisons ou boutiques ciblées pour ensuite passer à l'acte, ils agissent de jour comme de nuit selon le timing de leurs victimes. Ils seront conduits devant Monsieur le Procureur de la Répu-



blique pour répondre de leurs actes.

Pour réussir leur mission, la police invite la population à collaborer avec les forces de sécurité,

en dénonçant des individus impliqués dans la commission de telles infractions. Elle la rassure de son entière disponibilité.

Source : togotimes.info

Foncier au Togo

LES OPÉRATIONS DE LOTISSEMENT DÉSORMAIS SUBORDONNÉES À UNE AUTORISATION DU MINISTRE DE L'URBANISME

Dans un communiqué signé de cinq ministres du gouvernement, les opérations de lotissement au Togo seront désormais subordonnées à une autorisation du ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la réforme foncière. Il s'agit pour l'exécutif togolais de diminuer les problèmes relatifs au foncier qui ont pris des proportions inquiétantes au Togo, occasionnant parfois des morts d'hommes.

« Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la réforme foncière, le ministre de l'administration territoriale, de la développement des territoires, le ministre de l'économie et des finances, le ministre de la sécurité et de la protection civile et le ministre de l'agriculture, de l'Élevage et du développement rural, rappellent à l'attention de la population en général et en particulier des collectivités détentrices de terres et des propriétaires de terres ainsi qu'aux géomètres

et topographes que toute opération de lotissement, consistant aux morcellements ou divisions volontaires en lots d'une ou plusieurs propriétés foncières, est subordonnée à l'autorisation préalable du ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la réforme foncière conformément à l'article 36 du décret N°67-228/PR du 24 octobre 1967, relatif à l'urbanisme et au permis de construire dans les agglomérations », indique le communiqué des cinq ministres qui demandent en outre que aux maires d'exiger la présentation de cette autorisation préalable du ministère de l'urbanisme et de l'Habitat avant toute opération de lotissement sur leur ressort territorial afin de contribuer à l'éradication des lotissements clandestins, qui sont sources de nombreux litiges.

Le communiqué précise que tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par les textes en vigueur.

TOUS À L'ÉCOLE

La rentrée sera *light*

Jusqu'à

4 MOIS*

de salaire

Réponse en

24H*

BANK OF AFRICA

BMCE GROUP

www.boa.togo.com

1 Million

Pour toi chaque jour

Souscris à ton forfait à partir de 300F

***909#**

Le Millionnaire
c'est moi!

Souscris à un forfait Ça c'est moi, Net, Voix, ou Mixte à partir de 300F pour être éligible au tirage au sort. Promo valable du 7 Décembre 2022 au 4 Février 2023. Service Client: 888

togocom.tg   

Avancer. Pour vous. Pour tous.



Togocom